# les lignages de Bruxelles

DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES a.s.b.l.

1969 - 8° Année Con

Prix au numéro : 25 frs - Abonnement annuel : 100 frs Compte Chèque Postal 505.17 Association des Lignages

Nº 37

Siège social : Maison de Bellone — Bruxelles. Secrétariat et Trésorerie : 23, Chenin d'Hoogvorst — Tervuren. Secrétariat et rédaction du Bulletir : 65, Chaussée de Malines — Sterrebeek. Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

#### NOTES SUR LE COECKELBERGSTEEN

Le numéro 27 des *Lignages de Bruxelles* reproduit (p. 61) une planche figurant un croquis topographique de Bruxelles au moyen âge, œuvre de l'historien Gustave Des Marez, marquant l'emplacement des maisons fortes patriciennes connues le plus souvent sous le nom de *steenen* et ayant longtemps appartenu à de grandes familles lignagères <sup>1</sup>.

Au centre de la ville basse, près de l'église Saint-Nicolas, se dressait le steen de la famille de Coeckelberg, cité dans de nombreux documents, car il constitua très tôt un fief tenu des ducs de Brabant et la série des registres de la Cour féodale permet de reconstituer de façon précise la série des propriétaires successifs de ce fief. Ils furent nombreux et souvent multiples, en raison d'indivisions prolongées. Il fut divisé et chacune des deux maisons qui en faisaient partie reçut des noms différents et qui changèrent plus d'une fois à partir du xyie siècle.

D'autre part, il est certain, comme l'avait déjà noté Des Marez 2, que le Coeckelbergsteen, qui fut inféodé, tout au moins en partie,

¹ On peut contester la valeur de ce croquis. Les proportions n'en sont pas exactes, ce qui n'est que regrettable. Le Maxiaensteen, qui était au coin du Steenweg et de la rue de la Colline, n'y figure pas à sa place ou plutôt il a été dédoublé et nous verrons que le Coeckelbergsteen, qui était dans la petite rue au Beurre, n'est pas bien placé non plus sur le croquis, de l'autre côté du Steenweg. Des Marez l'a d'ailleurs reconnu par la suite (G. Des Marez, P. Bonenfant et F. Quicke, Le Développement territorial de Bruxelles au moyen âge, 1er Congrès International de géographie historique, p. 47). Le Serhuyghskintssteen s'y trouve dédoublé par un autre steen anonyme (est-ce le Bonten Mantel?). Le steen des Looze, connu sous le nom de Gulden Poorte, qui était rue des Pierres et important, n'y figure pas. Par contre, on y trouve un « Plattesteen », qui n'a sans doute jamais été une maison patricienne, mais une étuve. La Steenpoorte et la Sleeuspoorte, qui paraissent bien avoir été des maisons fortes seigneuriales avant d'être incorporées au rempart du xiie-xiiie siècles, ne sont pas non plus figurées. Ni un bon nombre de maisons fortes en divers quartiers, qui n'ont jamais porté le nom de steen, mais bien ceux de borch ou de poorte.

² Des Marez, Bonenfant et Quicke, op. et loc. cit.

au XIIIe siècle, en raison de son caractère de maison forte, n'était que la pièce maîtresse d'un domaine plus vaste, formant ce qu'on appelait alors une « curtis », avec de vastes dépendances et que ces dépendances furent peu à peu loties et données en tenures censales à divers particuliers, les unes dès le XIIIe siècle, les autres au début du XIVe, comme nous le préciserons plus loin. Des Marez estimait que le domaine du Coeckelbergsteen devait s'étendre vers l'est, le long du Scoebeke, jusqu'à l'endroit où l'alignement en courbe des maisons du marché aux Herbes est rompu par un brusque retrait de trois à quatre mètres, à l'endroit où s'amorçait jadis une ruelle appelée l'impasse des Métiers, c'est-à-dire au n° 22 actuel.

Cependant le nom du bien de Coeckelberg ('t goed van Coeckelbergh) ne désigne plus, à partir du xv° siècle en tout cas, que le steen proprement dit — ou ce qu'il en restait — et qui était fief tenu du duché de Brabant, soit deux maisons développant de dix à onze mètres de façade, dans la petite rue au Beurre. Encore sommes-nous informés, par un aveu féodal remis par Jan van Conincxloo en 1521, de ce que l'une des maisons n'appartenait au fief que pour moitié, tandis que l'autre moitié était un bien censal 3.

Ce noyau féodal du domaine de Coeckelberg près de Saint-Nicolas, la mémoire des Bruxellois n'en a jamais perdu de vue, jusqu'à la fin de l'ancien régime, l'emplacement et le nom très antique. Nous n'en voulons pour preuve que les termes d'une attestation délivrée par des rois d'armes à un personnage du nom de van Coeckelberghe en 1791 4, selon lesquels les seigneurs de Koekelberg, terre située, comme on sait, hors de Bruxelles, au delà de la porte de Flandre, possédaient à l'intérieur de Bruxelles « un bourg ou château » nommé den steen van Coeckelberghe, « un des plus anciens fiefs immédiats, relevant encore jusqu'à ce jour de la souveraine cour féodale de Brabant ... lequel bourg ou château... existe actuellement encore en la ditte ville de Bruxelles, rue au Beurre, vis-à-vis du chœur de l'église paroissiale de Saint-Nicolas, à l'endroit où, après le bombardement de la susdite ville, arrivé au mois d'août 1695, l'on a rebâti deux maisons, dont l'une porte pour enseigne le Soufflet et la seconde le Porte-Drapeau Allemand, en

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> C.F.B. (Cour féodale de Brabant), Aveux et dénombrements, pièce 3486.

<sup>4</sup> Annales de l'Acad. archéol. de Belgique, t. I, 1843, pp. 288 à 296.

M. Ernest Stas-Reyniers, sans référer au document publié par l'A.A.A.B., que sans doute il ne connaissait pas, mais à un acte original en sa possession que l'A.A.A.B. n'a fait que reproduire d'après une copie authentique du xix° siècle, en a résumé la teneur sous forme de question posée en 1962 sous la rubrique « Intermédiaire des Chercheurs », dans les Cahiers Bruxellois (VII, pp. 78-79). Quelques années plus tôt, lui-même ou un autre chercheur avait sollicité l'identification et la localisation exacte des maisons dites Duytschen Vaendrager et Blaesbalck et avait obtenu de M. Marcel Lebouille une réponse très pertinente (Cahiers Bruxellois, I, 1956, p. 160, avec planche figurant les deux maisons d'après un dessin du xviii° siècle, et pp. 325-326).

thiois den Blaesbalck en den Alpheris, après que longtemps avant ledit bourg ou château dit steen van Coeckelberghe, ayant été aliéné par la famille, l'on en avait fait une Saunerie nommée la maison au sel, het Zouthuys, qui donna alors à la dite rue au Beurre le nom de rue au Sel, en thiois : de Zoutstraet... ».

Si l'on doit considérer avec beaucoup de prudence les attestations généalogiques délivrées par les rois d'armes, nous verrons qu'en l'occurrence ils disaient vrai en localisant le steen de Coeckelberg dans la petite rue au Beurre et en précisant qu'il relevait toujours de la Cour féodale à la fin du xviiie siècle. Ces faits étaient d'ailleurs de notoriété publique à l'époque, en tout cas faciles à connaître. Mais, à les en croire, le steen de Coeckelberg - qui ne porte le nom de burg dans aucun document qui nous soit connu s'identifiait avec un certain « bourg du lion », Sleeusteen, sans doute ainsi dénommé, disent-ils, du nom d'un des sept lignages. Et d'affirmer que le lignage Sleeus est issu de la famille van Coeckelberg. Or aucun des historiens les plus attentifs à la topographie et à la toponymie bruxelloises anciennes, tels que A. Wauters, Des Marez, Bonenfant, M11e Mina Martens, ou M. Philippe Godding n'a jamais signalé qu'il ait rencontré un document ancien faisant mention d'un Sleeusteen à Bruxelles et le lien de parenté qui a pu exister au xIIIe siècle entre les Coeckelberg et les de Leeu est une question difficile et que les données de l'héraldique ne sauraient suffire à trancher 5.

Disons tout d'abord, pour en venir aux choses sérieuses, que le Coeckelbergsteen, sans remonter nécessairement au x°-x1° siècles, comme le voulait Des Marez, est certainement très ancien. La première mention datée avec précision que l'on en a est de 1319. C'est l'acte par lequel le propriétaire de la maison dite de Rese obtient du receveur domanial de Bruxelles le droit — un droit dont lui et ses prédécesseurs avaient joui de tout temps sans bourse délier — d'avoir façade front à rue, tant sur le Steenweg au long du Scoebeek (alors à l'air libre) que dans la petite rue au Beurre, le long de l'escalier qui descendait vers le ruisseau devant « den huse van Coeckelberghe ». Il est précisé que le bénéficiaire de cet accord habitait la maison de Rese, mais l'acte semble bien impliquer que la maison de Coeckelberg lui appartient également, puisqu'il obtient la jouissance du droit de « voervang » pour les deux

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> On argue du fait que les *Coeckelberg* ont porté, au XIV° siècle, *de gueules au lion d'or*, tandis que les *de Leeu* (Leo) portaient *de gueules au lion d'argent*. Mais en héraldique brabançonne, le lion s'appelle légion! et il y a lieu de penser que le lion ne fut pas le plus ancien emblème des Coeckelberg: en 1247, un Walterus de Coeckelberg, chevalier, époux d'une Elisabeth, portait sur son écu: *cinq losanges rangés en croix, accompagnés en chef à dextre d'un maillet penché* (A.G.R., Arch. ecclés., abbaye de Heylissem, n° 8294, pièce 101. Nous devons à l'obligeance de M. Emile Boulet de connaître ce document). Ce blason évoque celui des de Mol bruxellois et, derrière eux, d'une masse de familles du Brabant occidental qui comptent parmi les vassaux des sires de Grimbergen.

immeubles <sup>6</sup>. Ce propriétaire de la maison de Coeckelberg et de la maison voisine, de Rese ou de Reese, faisant l'angle de la petite rue au Beurre et du marché aux Herbes, s'appelait Heinrec Bursere. Il était lignager et fut échevin de Bruxelles en 1318, 1320, 1326, 1338, appartenant vraisemblablement au lignage Sweerts, à en juger par les armes figurant sur son sceau : le parti-émanché brisé d'un franc-canton chargé d'une étoile à cinq rais <sup>7</sup>. Il fut, en 1334, du nombre des patriciens bruxellois chargés d'enquêter au sujet des prévarications des justiciers et autres officiers du Brabant <sup>8</sup>.

Henri Bursere est cité dans le censier ducal de 13219, avec référence explicite à l'acte de 1319, comme habitant de Reese et possédant à la fois cette maison et le terrain où s'érigeait le Coeckelbergsteen. Les deux mentions se suivent immédiatement dans le registre et sont reliées par une accolade avec la mention : « tenet Johannes Timmerman », ce qui semble bien signifier que Jan Timmerman succéda à Henric Bursere comme propriétaire des deux maisons. C'est ce qui apparaît aussi lorsque l'on ouvre le premier cartulaire des fiefs de Brabant, le Latijnboek, édité par Galesloot, où on lit : « Johannes Timmerman, lapidem sitam juxta sanctum Nicolaum in Bruxella » 10. Et la transmission du steen de Coeckelberg de Henric Bursere à Jan Timmerman doit avoir eu lieu peu de temps après la rédaction de l'acte de 1319, car en 1324 déjà. Ian Timmerman apparaît comme le véritable seigneur foncier de tout le domaine du steen de Coeckelberg, lorsqu'il confère à un particulier nommé Jan Breemere (?), moyennant un cens de 17 livres par an, un terrain avec la maison qui s'y trouve, situés sur les biens de Coeckelberghe (super bona de Cockelberghe), contigus au terrain tenu par Vranck Haceghelt, également situé « sur les biens de Cockelberghe » 11.

De ce qui précède, une première conclusion peut être dégagée : en 1319, le Coeckelbergsteen n'appartenait plus à la famille à laquelle il devait son nom. Depuis longtemps peut-être. Il est toutefois possible que d<sup>11e</sup> Marie, qui fut l'épouse de l'échevin

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Acte édité par M<sup>11</sup> Mina Martens, archiviste de la ville de Bruxelles : Actes relatifs à l'administration du domaine ducal au moyen âge, pp. 54-56, où on lit que cet accensement portait sur « de voervanc gheleghen op de Beke bi Sinter Claus, lanc den trappen van den grade den huse van Cockelberghe, tot den huse daerinne wont de voors. Heinrec (Bursere), dat men heet de Reese ».

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> DE RAADT, Sceaux armoriés, I, p. 351; HOUWAERT, ms. II, 6541, aux dates; ms II, 6601 (Liber Familiarum), p. 445, crayon généalogique.

<sup>8</sup> VERKOOREN, Chartes de Brabant, I, 368.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> M. Martens, Le Censier ducal pour l'ammanie de Bruxelles de 1321, p. 79: It. Henricus Burssere de plathia ante domum suam, data per litteras ducis, II d. It. idem de fronte domistadii dicti Cockelberghesteen, III d.

 $<sup>^{10}</sup>$  Galesloot, Les Feudataires de Jean III duc de Brabant, p. 167 ; C.F.B.,  $n^{\rm o}$  2, Stootboek,  $f^{\rm o}$  12 v°.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> A.G.R., Arch. ecclés. Brabant, nº 293 (chartes de Sainte-Gudule), pièce 324, du 25 mars 1324 n. st.

Henric Bursere, ait été une Coeckelberg ou une descendante des Coeckelberg. Aucun document ne nous révèle son patronyme et on n'ignore pas moins qui fut la mère de Henric Bursere. On sait, par contre, que les Coeckelberg, propriétaires d'un vaste domaine seigneurial aux portes de Bruxelles, au delà du Drieschmolen, d'un autre dans le secteur de la paroisse de Berchem-Sainte-Agathe, qui porta leur nom (et l'a peut-être reçu d'eux), ont tenu, en Brabant occidental, un rang très distingué mais marginal dans la ville de Bruxelles. S'étant jugés trop peu concernés, sans doute, par la fédération des seigneuries qui fut, à notre sens, à l'origine de l'échevinage urbain, ils gardèrent leur autonomie dans l'administration de leur cour censale d'Outre-Senne, qui échappa longtemps et peut-être jusqu'à la fin de l'ancien régime, à la juridiction foncière des échevins de Bruxelles, même pour les fonds pris entre la première et la deuxième enceinte de la ville 12. C'est sans doute pourquoi aucun Coeckelberg ne fut à ce qu'il semble, échevin de Bruxelles au xiiie siècle ni jusqu'en 1332. Par contre, un des chefs de la famille. Wouter, chevalier, était en charge d'amman de Bruxelles, y représentant le duc, en 1289 et des Coeckelberg prirent place plus d'une fois à l'échevinage d'Uccle où, comme seigneurs allodiaux hors de la franchise urbaine, ils avaient normalement leur cour de haute justice 13.

Pour en revenir à Henri Bursere, il laissa des enfants <sup>14</sup>, parmi lesquels une demoiselle Catherine qui pourrait bien avoir été l'épouse de Jan Timmerman le vieux, propriétaire du Coeckelbergsteen au temps du duc Jean III. Cela expliquerait l'introduction des Timmerman dans les Lignages de Bruxelles et le fait que Jacobus Timmerman, échevin en 1373, inscrit au lignage t'Serhuyghs en 1376 <sup>15</sup> ait pris pour blason le parti-émanché avec chef à trois fleurs de lis (Serhuyghs) <sup>16</sup>.

Les biens de Jan Timmerman furent partagés entre ses enfants en 1341, du vivant de leur mère. C'est sa fille Catherine, épouse de Segher Clutinc, qui hérita du fief dit Coeckelbergsteen et, après elle, leur fils Willem, époux de Marie de Loese, puis, après celui-ci, leur fils Jan Clutinc 17. Encore mineur en 1374, Jan Clutinc était

<sup>12</sup> Cf. Ph. Godding, Le Droit foncier à Bruxelles au moyen âge, notamment pp. 317-318.

<sup>13</sup> M. MARTENS, Actes cités, p. 49.

<sup>14</sup> II. 6601, Liber Familiarum, p. 445.

<sup>15</sup> Brabantica, III/2, p. 175; II/2, p. 106.

<sup>16</sup> DE RAADT, op. cit., IV, p. 32; HOUWAERT, loc. cit.

<sup>17</sup> Brabantica, III/2. p. 125 (Clutinc). Willem Clutinc est mentionné comme seigneur propriétaire au Schoebeke en 1355 : A.A.P.B., H. 821, 14, 9.7.1355. Nous n'avons pas vu l'acte, que nous citons d'après Ph. Godding, « Seigneurs fonciers bruxellois », dans Cahiers Bruxellois, IV, 1959, p. 208; C.F.B., n° 2. Stootboek, f° 12 v°; n° 4. Spechtboek, f° 33; n° 11. Edaboek, f° 40 v°.

sous tutelle de son oncle Reynier qui fit en son nom relief du fief du Coeckelbergsteen.

Le Spechtboek nous apprend que ce fief ne comprenait pas seulement la maison forte sise « bi Sint Heren Claes in Bruessele », mais aussi le « vivier de Koekelberg », situé sur la chaussée de Flandre par où on va vers Assche, côté gauche. Une documentation postérieure 18 nous apprend que ce vivier était de six journaux. Son souvenir, si nous ne nous trompons, est toujours rappelé dans la toponymie de Molenbeek-Saint-Jean, par la place et la rue des Etangs Noirs (Zwarte Vijversstraat).

Si l'on nous demande pourquoi deux biens fonciers parfaitement distincts et relativement éloignés l'un de l'autre ne formaient qu'un seul fief, nous répondrons que tel fut l'usage très fréquent en Brabant lorsqu'un propriétaire foncier inféodait au duc tout ou partie de ses biens patrimoniaux. Et de fait, il ne semble pas que la famille van Coeckelbergh, au début du xiv<sup>e</sup> siècle, ait tenu du duc de Brabant d'autre fief que celui que constituaient ensemble la maison forte proche de Saint-Nicolas et les étangs de Molenbeek. Les autres propriétés de la famille, fort étendues à l'époque, étaient ou bien des alleux, ou bien fief tenu de l'abbaye de Dieleghem 19.

Pourquoi le duc de Brabant exigea-t-il l'inféodation de ces deux pièces du patrimoine des Coeckelbergh et non pas des autres? Très certainement en vertu de la conception que la maison de Brabant, comme beaucoup de maisons souveraines ou quasi-souveraines professaient à l'époque, celle de ses droits souverains sur les forteresses de leurs vassaux et sur les eaux et rivières de leurs terres, étangs compris. On pourrait citer bien d'autres exemples analogues et il nous semble que l'inféodation des deux biens, comme celle du steen des Loese et d'autres maisons fortes bruxelloises, ne doit pas être antérieure à la première moitié du XIIIe siècle : ce fut un des résultats de la politique intérieure des ducs Henri Ier et Henri II.

Pour en revenir aux Clutinc seigneurs du steen de Coeckelbergh, notons que Jean, fils de Willem, échevin de Bruxelles en 1409 et 1423, mourut sans laisser d'enfants. Après lui, le fief passa aux mains de sa sœur Catherine, qui prit pour époux Loenijs Scavaert, originaire de Diest. Cetherine Clutinc attribua à son fils Jan Scavaert, futur échevin de Bruxelles (1467) le vivier de Koekelberg, tandis que le steen bruxellois passa à Costen Kerreman, fils de Jacop et de Catharina Schavaerts, sœur de Jan. Dès lors la disjonction entre les deux éléments qui constituaient le fief de Coeckelberg fut complète et définitive. Nous ne retracerons pas ici la

<sup>18</sup> C.F.B., nº 18, Hoofdleenboek van Brussel, fº 6.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Gérard sire de Coeckelberg, releva une seigneurie, peut-être distincte de celle de Koekelberg et située plutôt à Ganshoren, de l'abbaye de Dieleghem en mai 1264 : A. WAUTERS, Jean I<sup>er</sup> duc de Brabant, aux Ephémérides.

dévolution du vivier, quoiqu'elle intéresse plusieurs familles patriciennes bruxelloises, comme les de Walsche et les Madoets.

Le Coeckelbergsteen fut relevé, au nom de son fils mineur, par Jacob Kerreman. Il en fit aveu et dénombrement le 31 juillet 1440. Il le déclare libre de toute charge (onvercommert ende onbelast) et, comme il est dépourvu de sceau, il fait sceller son aveu par son beau-frère, Jan Scavaert <sup>20</sup>.

Cependant, le steen de Coeckelbergh et ses dépendances étaient, à l'époque, chargés d'une hypothèque pour un montant de vingt florins de cens de rente annuelle, due à Costen Kerreman comme héritier de Jan Clutinc fils de Willem, son grand-oncle. Il en fit l'aveu féodal le 1er juillet 1456 et le 10 juillet 1458 21. Il la vendit à ce moment à Jan Daems fils de feu Jan. L'acquéreur fit l'aveu de cette rente le 10 juillet 1463 22. Ainsi s'introduisait, dans l'histoire du Coeckelberghsteen, comme dans celle de presque tous les immeubles bruxellois — fiefs ou alleux — le régime des hypothèques. Il n'était pas près de prendre fin.

Par les Daems, les Thiewinckel, les Zeghers van Yelinghen, cette rente vint en possession de d<sup>11e</sup> Jeanne de Bonnières dite de Souastre, une Artésienne, dont l'héritier, Jo<sup>r</sup> Peeter Broyaert, la vendit à l'un des héritiers du fonds, M<sup>er</sup> Gillis Brembosch, en 1596 <sup>23</sup>.

Les actes du xv<sup>e</sup> et du xvI<sup>e</sup> siècles concernant le Coeckelbergsteen n'omettent jamais de préciser la situation de l'immeuble, dans la Soutstrate, nom ancien de la petite rue au Beurre, à la hauteur du chœur de l'église Saint-Nicolas. Au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, on précise que cette maison contient deux habitations et qu'elle est comprise entre un bien appelé 't Gulden Zoutvat (le boisseau à sel) et le bien qui appartenait autrefois aux enfants Blocx et, depuis, aux enfants de Kempenere <sup>24</sup>.

Par la suite, et sans que les registres féodaux nous apprennent à quelle date et selon quel processus, le fief passa aux hoirs de feu Arnt van der Schueren, auxquels Jan van Conincxloo et Catharina van Halle, son épouse, l'achetèrent par acte passé devant échevins de Bruxelles. Cette vente fut ratifiée par lettres patentes du duc

<sup>20</sup> C.F.B., nº 7, fº 1 et vº; nº 396, fº 240 vº (communication de M. P. Leynen). — Le baron de Herckenrode, Nobiliaire des Pays-Bas, p. 1127, ajoute au nom des Kerreman: alias van Ranst. Nous pensons qu'il convient de faire des réserves sur la légitimité de cet « alias », qui n'apparaît jamais dans les documents bruxellois relatifs aux Kerreman.

<sup>21</sup> C.F.B., n° 24, f° 6 v°; n° 18, f° 5 v°.

<sup>22</sup> C.F.B., nº 24, fº 6 vº.

<sup>23</sup> C.F.B., nº 18, fº 5 vº.

<sup>24</sup> Ibidem.

Philippe le Beau en date du 14 août 1495 <sup>25</sup>. Le 5 octobre suivant, Engelbert Vrientschap, par décès de Henrick de Bloedere et suivant lettres d'échevins de Bruxelles, fit relief d'une rente de deux florins du Rhin qu'il possédait sur le Coeckelbergsteen <sup>26</sup>. L'origine de cette rente n'est pas précisée.

L'acte officiel du 14 août 1495 précise que le fief devait succéder aux enfants légitimes que Jan van Conincxloo avait de feu Catherine van Nuwenhove, sa première épouse, et à ceux qu'il pourrait avoir de la seconde. De ce fait, lorsque mourut Jan van Conincxloo, le fief se trouva divisé, de droit sinon de fait, en trois parts, celle de Jan, son fils aîné, celle de Catherine, sœur de Jan, et celle que Catharina van Halle céda à son fils, frère Cornelis van Conincxloo. Mais Jan van Conincxloo le jeune parvint à racheter le tout par des actes de 1508 et 1511 <sup>27</sup>. En 1521, lorsque Charles-Quint, en guerre contre la France, exigea le sixième du revenu de tous les fiefs à titre d'aide exceptionnelle, le revenu du Coeckelbergsteen fut évalué à 32 florins du Rhin, dont on déduisit 11 florins pour la valeur de la rente constituée en 1458 et due à Joos Zeghers. La taxe fut fixée, en conséquence, à 3 livres et demie d'Artois <sup>28</sup>.

En 1527, « poussé par certaines nécessités », Jan van Conincxloo et Catherine sa sœur vendirent le Coeckelberghsteen, comprenant deux demeures et sis dans la Soutstrate, entre le Gulden Soutvat et les biens appartenant aux enfants de feu Matheeus van Kerrebroeck, à Matheeus de Cock fils de Gillis et à Barbele Duyvoets, son épouse, moyennant constitution d'une rente de 31 florins du Rhin au profit des vendeurs <sup>29</sup>.

Dans les années qui suivirent, les deux habitations qui formaient le Coeckelbergsteen furent séparées juridiquement et le fief fut donc dédoublé. Gillis Achtschellinck, qui habitait l'une des maisons, en fit l'acquisition moyennant une rente de 27 florins du Rhin à payer aux vendeurs, les époux de Cock-Duyvoets. En 1536, Achtschellinck estimait que son terrain (hoffstadt, la maison elle-même étant considérée comme meuble et assimilée à un alleu, ce qui donne a penser que le vieux steen des Coeckelbergh n'existait plus matériellement) valait 35 florins et il fut taxé en conséquence sur la base d'une plus-value de huit florins 30. Achtschellinck appelle 't Southuys, « voortijden geheeten den steen van Coeckelberghe » le terrain dont a été séparé celui dont il a fait l'acquisition. La maison qu'il possédait reçut par la suite le nom de Blaesbalk.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> C.F.B., n° 24. f° 6 v°; n° 126, f° 282.

<sup>26</sup> C.F.B., nº 24, fº 6 vº.

<sup>27</sup> C.F.B., nº 18, fº, fº 5 et vº.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> C.F.B., Aveux et dénombrements, pièce 3486, non datée. La date de 1521 est fournie par Galesloot de façon sûre.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> C.F.B., n° 131, f° 306 à 308; n° 352, f° 158 v°-159 v°.

<sup>30</sup> C.F.B., Aveux et dénombrements, pièce 4527, du 11.10.1536.

A la mort de Matheeus de Cock et de sa femme, la part du Coeckelbergsteen qu'ils n'avaient pas aliénée, désormais désignée du nom de Southuys, se trouva virtuellement divisée en sept parts, dont quatre au profit des frères et sœurs du défunt : Christiaen, Merten, Jooris et Katherine de Cock épouse de Thomas Brembosch. Celui-ci racheta plusieurs parts à ses beaux-frères, mais non pas toutes, semble-t-il, et il serait bien difficile de préciser quelle fut la dévolution ultérieure de celle qui lui échappa.

A Thomas Brembosch succéda son fils, Thomas Brembosch, qui le 15 septembre 1586, comme sterffman, fit l'aveu des parts qui lui venaient de son père. Le terme de sterffman désigne ici l'homme considéré comme propriétaire du point de vue du droit féodal, tenu de représenter ses co-propriétaires tant en matière de droit de relief que pour les autres droits du suzerain.

En 1595, Jehan Optenberch avait acquis les parts de Gillis et Thomas Brembosch. Après lui, Baptista de Moor et Jo<sup>e</sup> Catharina Optenberch firent aveu le 12 mars 1628, à la suite d'un transport effectué à leur profit par Jan Opdenberch. Puis Jan-Baptista de Moor apparaît comme sterffman, « cum suis » le 11 octobre 1631, après le décès de Baptista de Moor son père <sup>31</sup>.

Quant aux trois autres septièmes du Southuys, ils passèrent, après le décès de Berbele Duyvoets leur tante, aux mains de ses neveu et nièces, Matheeus, Katharina et Elisabeth Spierincx. Ils en firent l'aveu le 8 juillet 1541 et il fut alors décidé que ces trois septièmes demeureraient indivisibles et auraient à être relevés comme un plein fief. L'un au moins des septièmes, celui de Catherine Spierinck, fut cependant acquis par Thomas Brembosch et Mre Gillis Brembosch, son fils, qui avait fait l'objet de poursuites de la part des autorités espagnoles en raison de son attitude durant l'occupation de Bruxelles par les représentants des Etats Généraux, en fit l'aveu, après sa réconciliation et à la suite de la mort de son père, le 18 août 1587 32.

Quant au fief éclissé du Southuys et qu'avait acquis Gillis Achtschellinck en 1530, il passa à son fils Jan (1555), puis à son petit-fils Gillis (1572), qui le vendit à Peeter van Geluwe, sans préjudice de parts réservées, à chaque génération, aux frères et sœurs. Pieter van Geluwe et sa femme, comme sterffman (ensemble et indivisiblement) firent l'aveu de cette portion du Southuys en 1592 33.

Nous ne pousserons pas plus avant l'analyse de l'émiettement de l'ancien Coeckelbergsteen. Il y faudrait des pages et des pages et

 $<sup>^{31}</sup>$  C.F.B.,  $n^{\rm o}$  18,  $f^{\rm o}$  7 v° des pages additionnelles, en tête du registre, aussitôt après les tables.

<sup>32</sup> C.F.B., nº 18, fº 8.

<sup>33</sup> Ibidem.

ce serait sans grand profit. Au xVII<sup>e</sup> siècle, le Coeckelbergsteen n'était qu'un souvenir, encore prestigieux, peut-être, mais sous-jacent à des maisons qui portaient d'autres noms et dont la structure ne devait rappeler que très vaguement ou pas du tout la physionomie de l'ancienne forteresse du XIII<sup>e</sup> siècle. Tout avait sans doute été reconstruit de fond en comble et plus d'une fois peut-être, pour aboutir à deux petites maisons bourgeoises, chacune de 5 mètres de large ou environ, bien sagement alignées à front de la petite rue au Beurre.

Ce que nous avons dit de l'évolution du fief montre à quel point le régime féodal, à Bruxelles comme partout en Brabant et ailleurs, particulièrement pour les petites tenures, s'était progressivement détérioré et délabré, jusqu'à devenir sa propre caricature. Ce qui avait été au moyen âge la contrepartie foncière et matérielle d'un lien personnel, donc un bien insécable et « impartable », comme le lien personnel lui-même, n'est plus dès le xve siècle, dès le xive parfois, qu'un prétexte à taxation, une réalité avant tout fiscale, une affaire de gros sous en somme.

Disons pour terminer, et pour confirmer la déclaration faite en 1791 par le sieur van Coeckelberghe et par les rois d'armes ses avocats, que l'une des deux maisons issues du Coeckelbergsteen, autrefois appelée het Southuys et depuis den Duytschen Vaendrager ende Boerenvreught (sic), entre de Blaesbalk et 't Gulden Soutvat, fut détruite par le bombardement de 1695. Elle appartenait alors à d1le Catharina Reymbouts, « jeune fille d'âge compétent », mais elle était « vinculée par un lien de fidéi-commis », de sorte que la demoiselle ne put vendre le terrain et les ruines qui le couvraient qu'en vertu d'une autorisation du Conseil de Brabant en date du 25 avril 1696. Le bien fut aliéné pour 3.000 florins, payables sous forme de rente annuelle de 150 florins. L'acquéreur était le bourgeois de Bruxelles Joos Hoffmans. Cependant, le retrait lignager fut opéré par Petrus-Ignatius de Reymbouts, dit vicomte de Zillebeke, au bénéfice, sans doute, de sa fidéi-commission. Par acte du 23 juin 1696, il vendit cette maison à Matheeus Goossens et Anna-Catharine Robert son épouse, également pour le prix de 3.000 florins 34. A la fin du xvIIe siècle, l'ancien Southuys avait aussi porté le nom de Biekorff 35.

Deux points complémentaires méritent encore de retenir l'attention. Le premier consiste dans un acte du duc de Brabant Jean III, publié par Butkens <sup>36</sup>, rappelé par Henne et Wauters <sup>37</sup>, par lequel

 $<sup>^{34}</sup>$  C.F.B., nº 159, fº 113 v°, lettres patentes de la Cour féodale de Brabant rédigées au nom du roi Charles VI en date du 14 août 1697.

 $<sup>^{35}</sup>$  G.S.B., n° 2305/19/2, Wijkboek de la rue au Beurre, acte n° 145, acte de 1687 : « het goed van Coeckelbergh, nu den Biekorff, den huse genoempt den Soutvat ter eenre ende den huyse geheeten Antwerpen in d'andere... »

<sup>36</sup> Chr. Butkens, Trophées de Brabant, I. p. 133 des preuves.

<sup>37</sup> HENNE et WAUTERS, Histoire de Bruxelles, III, p. 121.

le prince confirme la vente faite devant les échevins de Bruxelles par le « seigneur » Jean Pylyser, chevalier, « notre cher oncle », à Jean Rollibuc, bourgeois de Bruxelles, d'une maison « sise derrière la maison de Coeckelberg, dans la ville de Bruxelles, et de la moitié du Coeckelbergsteen (medietatem lapidis de Cockelberghe). Cet acte est fort troublant, car les nombreux registres des fiefs de Brabant, depuis le Latijnboek, qui remonte au début du règne de Jean III, ne font aucune mention ni de cet acte, ni d'un fief ou portion de fief aux environs de l'église Saint-Nicolas qui aurait appartenu soit à un Pylyser, soit à un Rollibuc, soit à l'un des descendants de Jan Rollibuc parmi lesquels il est piquant de trouver Guillaume van Coeckelberg dit van Herderssem, époux de Marie Rollibuc, dont la fille, Marie van Coeckelberg dite van Herderssem, épousa Wouter van Coeckelberg le jeune, sire de Koekelberg, échevin de Bruxelles en 1362 38.

Selon Butkens, cette lettre de Jean III aurait été « tirée des recherches de Monsieur Gérard de Cruningen ». Avouons que nous sommes fort tentés de la considérer comme un faux, adroitement rédigé ou maquillé, fabriqué pour accréditer à la fois la thèse de l'origine ducale (quoique bâtarde) des Pylyser, dont il n'existe pas. à notre connaissance, d'autre « preuve », et la thèse de l'identité du Coeckelbergsteen avec un prétendu Sleeusteen qui n'a peut-être jamais existé, du moins sur le Steenweg, au marché aux Tripes. Notre suspicion, déjà ancienne, se trouve renforcée par ce que M1le Mina Martens a révélé dans un article récent 39 au sujet des relations de Gérard van Cruningen avec Conrard de Prince et avec Alexandre Butkens, frère du chanoine Christophe et qui dirigea. au xVIIe siècle, « une véritable officine de fabrication de faux ». Le but de Cruningen et consorts aurait été d'accréditer, image à l'appui, la thèse de l'existence, dans la paroisse Saint-Nicolas, sur le marché aux Tripes - c'est-à-dire, approximativement, à l'emplacement de l'ancien domaine du steen de Coeckelberg, d'une maison forte qui aurait été « la maison de la famille Sleeus », le « bourq du Lion » ou « Sleeusteen ». Celà mériterait examen.

Nous réserverons cependant notre jugement, au sujet du prétendu acte ducal de 1330, jusqu'à la publication des Actes des ducs de Brabant, tant attendue et dont le décès prématuré du regretté professeur Bonenfant risque de nous priver pour longtemps encore.

<sup>38</sup> Cf. Houwart, II. 6601. Liber Familiarum, pp. 40-41, généalogie van Coeckelberg; *Brabantica*, II/2, p. 61, généal. Rollibuc.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> M. Martens, « Conrard de Prince, contemporain de van Riedwijck, de Martin de Tailly, de Butkens et de Puteanus, et son œuvre généalogique », dans Cahiers Bruxellois, XIII, 1968, fasc. 1.

M. H.C. van Parys a analysé attentivement le contenu de cette étude en y ajoutant des précisions dans le n° 36 des *Lignages de Bruxelles*, sous le titre : *D'un vitrail, d'un steen et d'un généalogiste bruxellois*. En ce qui concerne la prétendue existence d'un *Sleeussteen* au marché aux Tripes, il reste dans une expectative dont nous ne partageons guère l'optimisme.

Si, cependant, l'acte est authentique, étant donné que la partie du Coeckelbergsteen acquise par Jan Rollibuc n'était pas fief (autrement le silence des registres féodaux serait inexplicable), il faudrait considérer que la scission aurait eu lieu antérieurement à l'inféodation de la partie du steen qui appartenait, au début du xive siècle, à Jan Timmerman, donc au plus tard sous le règne de Jean II. Cela nous paraît bien peu probable, car les aveux et dénombrements des xive et xve siècles parlent du steen de Coeckelberg comme d'un tout homogène et complet; ils signalent fréquemment les voisins parmi lesquels on ne trouve ni Rollibuc, ni van Coeckelbergh; enfin nous n'avons rencontré aucun acte original ni aucune mention permettant de situer à proximité immédiate du fief du Coeckelbergsteen un bien ayant appartenu soit à un Rollibuc soit à un Coeckelberg 10.

Nous laisserons cependant cette question ouverte et offerte à la sagacité des historiens de la ville de Bruxelles.

Une seconde observation s'impose, également de nature à stimuler la curiosité des chercheurs. Elle concerne l'hôtel résidentiel de la famille van Coeckelberg à Bruxelles, cette famille qui a donné son nom à un steen qui, en 1319 déjà et depuis longtemps peut-être, n'était plus en sa possession. L'ancien hôtel des Coeckelberg, au XIVe siècle, n'était pas derrière l'église Saint-Nicolas, mais près de l'église Saint-Géry, connu sous le nom de « Poorte van Coeckelberghe ». Nous le savons grâce à un précieux extrait levé par Jean-Baptiste Houwaert sur un acte du 19 février 1462, nous apprenant que loos et lan van Steenweghe, frères, fils de feu lan et de Ioe Margriete van den Heetvelde son épouse, celle-ci fille de feu heer Jan van den Heetvelde, chevalier, qu'il a eus de feu Joe Elisabeth van Coeckelberghe sa légitime épouse, ont conféré (il s'agit d'un accensement, non d'une vente) à Gerelm van Waelem fils de feu Willem et à Joe Geertruid Moelaerts, son épouse, une maison avec porche appelée en langue populaire « de poorte van Coeckelberghe », « prout eadem bona sita sunt prope ecclesiam beati Gaugerici » 41.

Elisabeth van Coeckelberg, femme du chevalier Jan van den Heetvelde qu'elle avait épousé avant 1388, était dame de la seigneurie de Koekelberg, dernière du nom, fille de Wouter van Coeckelberg le jeune, échevin de Bruxelles, et de Joe-Marie van

Les parcelles mentionnées par Ph. Godding comme ayant eu un Rollibuc comme seigneur foncier dans la seconde moitié du XIV' siècle près de Saint-Nicolas et au Scoebeke se situent de l'autre côté du Steenweg (Seigneurs fonciers bruxellois, loc. cit., IV. 1959, p. 215, notes 9 et 12. Nous avons vu les actes cités). Les Rollibuc ici en question sont, du reste, des collatéraux par rapport à Marie Rollibuc épouse de Willem van Coeckelberg van Herderseem.

<sup>41</sup> B.R., II. 6487, p. 161, art. 9; cf. Brabantica, V/2, p. 503, généal. van den Heetvelde.

Coeckelberg dite van Herderssem, héritière des Rollibuc par sa mère. De là à croire qu'elle avait possédé le Coeckelbergsteen proche de l'église Saint-Nicolas, il n'y avait qu'un pas et c'était un faux pas. Fabriquer à ce propos un pseudo acte ducal tendant à faire passer les Rollibuc pour les anciens propriétaires du Coeckelbergsteen et, indirectement, ce steen pour l'ancienne maison familiale du lignage Sleeus, ce serait un faux tout simplement. Le bon chanoine Butkens, trop confiant et adroitement manœuvré par son frère, en a accueilli plus d'un dans ses « Trophées ». Souhaitons de savoir un jour qu'il ne se trouve pas ici en défaut une fois de plus.

François DE CACAMP

Nous rappelons aux chercheurs et intéressés que le Centre PRO CIVITATE créé par le Crédit Communal de Belgique décerne annuellement des prix d'histoire de 15.000 F chacun qui couronnent des travaux inédits et originaux constituant une contribution importante à notre histoire locale ou régionale.

Pour 1969, le prix d'histoire sera attribué à l'œuvre d'un non-spécialiste qui ne détient pas un diplôme de licencié ou de docteur délivré par une faculté de philosophie et lettres ou par un institut y annexé.

Le règlement peut être obtenu : 13, rue de la Banque à Bruxelles I.

## NOTES COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES DONGELBERGE

## A) Le retable de Boondael

Monsieur Jacques van der Belen, membre effectif de notre Association, nous a signalé l'existence d'un autre portrait de Henri de Dongelberge, bourgmestre des Lignages à de nombreuses reprises entre 1590 et 1624, personnage dont il a été question dans une récente livraison de ce bulletin 1.

Ce portrait, avec armoiries, figure sur un des deux volets du retable de Saint-Christophe dont s'enorgueillit à juste titre l'église Saint-Adrien à Boondael.

La sculpture qui constitue le panneau central a subi les outrages du temps, mais restaurée, fut couverte de beaucoup d'or, peut-être un peu trop. Des voleurs étrangers l'endommagèrent et dérobèrent même de belles figurines appartenant à l'ensemble <sup>2</sup>.

Saint-Christophe, géant bienfaisant, d'une force peu commune, d'abord réprouvé puis converti avec une sincérité passionnée, subit le martyre à Samos vers l'an 250. Il fut condamné par le roi de Lycie à être brûlé vif, assis et lié sur une chaise de fer.

C'est ce que nous conte avec beaucoup plus de détails Jacques de Voragine dans « La Légende dorée » 3.

Le comte Joseph de Borchgrave d'Altena a écrit il y a quelques années au sujet de ce retable, une plaquette abondamment illustrée 4.

Il ne fait guère état des volets. Si nous admirons comme lui, l'objet principal de l'œuvre d'art, notre intérêt, en l'occurence, se porte surtout vers les deux pièces latérales, puisque les personnages qu'on y voit peints, sont les objets de cette note.

Il existe une bonne photographie de ce retable dans la notice « Boondael », par André Gonthier <sup>5</sup>.

Wauters parle de ce tableau dans les termes suivants : « On voit encore dans l'église de Boondael deux volets d'un tableau qui n'existe plus. Il représentent huit figures bien peintes et dessinées.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les Lignages de Bruxelles, nº 35, 1968.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Nos remerciements vont à Monsieur l'abbé H. Touwaide, vicaire de la paroisse Saint-Adrien (Boondael) qui nous a offert de nous montrer le retable et qui nous a donné de précieux renseignements.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Jacques de Voragine : La Légende dorée, Ed. Garnier-Flammarion, 1967, t. II, pp. 7-11.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Comte Joseph de Borchgrave d'Altena : Les Retables de Boendael, non daté, Impr. Pauwels, Eeclo.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> André Gonthier: Boondael, Bruxelles, 1955 (136 p.). La photo se trouve à la page 38.

<sup>6</sup> Wauters: Histoire des environs de la ville de Bruxelles, III, p. 332.

A en juger par les deux écussons qui les décorent ce sont les portraits du bourgmestre Henri de Dongelberge, du premier échevin Jérome van der Noot et des six autres échevins de Bruxelles pour l'année 1603-1604. »

D'après Gonthier, il ne s'agit pas des échevins mais des chefsdoyens et doyens de la gilde des arquebusiers. C'est ce dernier qui a raison. La description de Wauters est incomplète : il ne dit pas qu'il y a huit visages sur *chaque* volet ; il ignore l'existence du retable qui est sans aucun doute venu plus tard occuper la place centrale qui lui revenait.

Sur le panneau de gauche sont reproduites les armes d'Henri qui figure à l'avant-plan. Elles sont identiques à celles que nous avons décrites 7. Le bourgmestre paraît plus jeune que sur le tableau peint par Gaspard de Crayer. (Il vécut jusqu'en 1627.) Derrière lui a pris rang, parmi les sept autres, un personnage dont la date du décès (1606) est indiquée. Qui est-il ? Nous l'ignorons.

Sur le volet de droite on peut voir au premier plan, l'épée au côté, celui que Wauters identifie grâce à ses armes, comme étant Jérôme van der Noot 8.

Nous devons faire remarquer enfin que ces peintures dont l'auteur n'est pas connu ont été exécutées au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Quant au retable dont le sculpteur est anonyme, il daterait de 1520-1525 <sup>4</sup>.

# B) La chapelle de Vieux-Héverlee

Coïncidence assez curieuse, dans la Libre Belgique du 13 février 1969, a paru la photographie d'une chapelle sise à Vieux-Héverlee, à laquelle le souvenir des Dongelberge est également lié. Cette photographie était accompagnée de la légende suivante : « La chapelle de Notre-Dame de Steenbergen aux Eaux-Douces à Vieux-Héverlee fut érigée en 1652, grâce aux libéralités de messire Henri de Dongelberge, seigneur du lieu. Elle fut bénie la même année par le vicaire apostolique aux Provinces-Unies, Mgr Jacques de la Torre, archevêque d'Ephèse « in partibus ». La façade monumentale, aux armes du seigneur, spécimen du baroque brabançon, marie pierres blanches et briques vieux rose. »

<sup>7</sup> Loc. cit., note 1.

<sup>8</sup> Les armes de Jérôme van der Noot : d'or à cinq coquilles de sable au franc quartier de dextre d'or à la fasce d'azur et au sautoir de gueules brochant sur le tout du franc quartier (qui est Assche-Grimberge).

Jérôme fut admis au lignage Sleeus le 13.6.1590 (voir note 9 qui suit. Il fut doyen de la gilde drapière. N'assuma pas les fonctions de bourgmestre.

Il est très probable que c'est du chef d'Antoine van der Noot, fils d'Antoine et d'Isabelle van der Meeren qu'il était dans le lignage Sleeus (note 9).

La façade originale de Notre-Dame-au-Bois, récemment écroulée, qui ne fut terminée qu'en 1675, semble avoir été inspirée par cette construction.

Le bienfaiteur en question (né en 1629), était le petit-fils du bourgmestre ci-dessus et fils de François, chevalier, qui fut aussi premier magistrat de la ville et de Anne Oudaert, fille d'Alexandre, seigneur de Rymenam et de Gertrude Brecht, dame héritière de Dieghem <sup>9</sup>.

Cet Henri, admis dans le lignage Sleeus en 1649 est cité pour la dernière fois en 1660 °.

L'heureuse initiative prise il y a quelque temps par notre Association et qui avait pour but de réveiller l'intérêt que mérite l'histoire de notre ville et celle des Lignages étroitement liée à celle-ci, l'exposition « Bruxelles et ses Lignages » 10 rencontra un vif succès. Elle suscita un intérêt indéniable. Elle tirait de l'oubli des sculptures, des manuscrits précieux et notamment un tableau qui, nous l'avons déjà dit, relégué jadis dans un grenier, occupe maintenant une place de premier plan au Musée d'Art ancien de Bruxelles, ce qui a peut-être aussi contribué à accroître encore la renommée du peintre Gaspard de Crayer.

Le tableau perpétue aussi le souvenir d'Henri de Dongelberge qui assuma dans notre ville la première fonction et dont les ancêtres étaient issus en ligne directe de nos princes autochtones : sa famille est éteinte mais par les femmes elle a laissé de nombreux descendants.

Cette note, avec d'autres déjà publiées dans notre bulletin, montre une fois de plus que, largement représentés naguère dans le lignage Sleeus, les Dongelberge ont encore laissé autour de nous des traces appréciables d'une brillante existence dans notre cité, à une époque depuis longtemps révolue.

Dr SPELKENS vice-président

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Dr SPELKENS: Le Lignage Sleeus (Tablettes de Brabant, Grandmetz, 1963, T. V, pp. 114-246 et un tiré à part, passim. On peut y reconstituer la filiation de ces Dongelberge.

<sup>10</sup> Exposition « Bruxelles et ses Lignages », Hôtel de ville de Bruxelles, du 29 novembre au 6 décembre 1967.

## ARCHIVES DE FAMILLES ET LIGNAGES

Les fouilles dans les archives de familles mettent parfois au jour d'intéressants détails concernant nos lignages que l'on chercherait en vain ailleurs, soit parce qu'ils se rapportent à une période pour laquelle les registres sont perdus, soit parce qu'ils portent sur des points que les registres ne mentionnent pas. Nous en donnons ci-dessous deux exemples. Le premier nous a été communiqué par M. Xavier Duquesne, le second par le Vicomte de Jonghe d'Ardoye. Nous leur réitérons toute notre gratitude.

# Changement de lignage imposé (XVe s.)

Dans le livre de raison de la famille de Woelmont, anciennement 't Sersarys, encore conservé dans la famille, mais dont la partie la plus ancienne n'est qu'une copie, Nicolas de Woelmont (né avant 1414, † à Corroy-le-Château en 1472) déclare ce qui suit dans un langage certainement rajeuni, peut-être traduit du néerlandais :

« J'entrai à Bruxelles au linage Steenweghe et mon frère Arnold lequel auparavant avoit esté lespace de 6 ans au Linage de Sleeus a raison qu'il falloit quil suivit le linage de son aisné » 1.

Nicolas aurait été admis en 1457, ce qui est invérifiable, les registres conservés du lignage Steenweeghs ne commançant qu'en 1578 et ceux du Sleeus en 1470 3. On sait cependant que furent échevins du lignage Steenweeghs Arnold de Woelmont en 1478 et Christian de Woelmont en 1483 4.

Lorsqu'on descendait de plusieurs lignages, on pouvait en principe choisir celui où l'on voulait s'inscrire, mais le frère cadet devait s'inscrire au lignage choisi par son aîné et même l'y rejoindre si celui-ci ne s'inscrivait qu'après lui. C'est ce qui résulte de l'art. 2 du privilège de Jeanne et Wenceslas, du 19 juin 1375 qui constitue le statut des lignages de Bruxelles.

« Item soo wat Geslachte dat d'oudtste Brueder kiest, daer aenne selen hem alle sijn Bruedere houden moeten van soo menigen bedde, dat sij gebruederen waeren, op dat sij van dien Geslachte geboren zijn, maer waer dat saecke dat sij dien Geslachte niet en bestonden, dat d'oudtste Brueder gecoren hadde, soo souden die Brueders van den nabedde, waer een ocht meer moeten kiesen, een ander Geslachte daer sij af gebortigt waeren, ende altois de jongste

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> M. Graindor: La Maison de Woelmont, Archives verviétoises, X, 1968, pp. 83-84.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'édition des registres du Steenweeghs est en préparation.

<sup>3</sup> D. E. Spelkens: « Le Lignage Sleeus », Tablettes du Brabant, T. V.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> J.-B. Houwaert, Ms. B.R. II-6541 ad annos.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Luyster van Brabant, I, 178.

volgen den Geslachte dat sijn oudtste Brueder van sijnen bedde gekoren hadde » 5.

Soit donc : « Les frères cadets doivent adopter le lignage choisi par l'aîné, pour autant qu'ils en descendent, mais si, étant d'un autre lit, ils ne sont pas de ce lignage, ils en choisiront un autre dont ils descendent, le plus jeune devant toujours suivre son aîné du même lit ».

Ces dispositions étaient encore en vigueur au xviii<sup>e</sup> siècle et furent notamment appliquées en 1730 à Charles-Emmanuel de Villegas, qui avait voulu s'inscrire à un autre lignage que son frère aîné <sup>6</sup>.

# Le coût d'une admission en 1654 au Lignage Coudenberg

C'est encore d'un livre de raison que nous extrayons les lignes qui suivent : elles concernent l'admission au lignage de Roodenbeke en 1654 de Corneille van Reynegom, sgr de Buzet, et de Guillaume van Reynegom, sgr d'Esscheloo, son frère, fils de feu Dierick, sgr d'Esscheloo, † 1636, et de Regine-Claire Mechelman, † 1659 7.

« Mijn twee sone sijn in de geslacht geaceptert gewest int geslachte van Rodenbeek en gheft moete gheven eene brigade en 46 pont suyker en 24 pont pleckkoecke den 4 iulius 1654. Gheft mij gekost 80 gulden sonder den wijn die ick naderhant hebbe moeten betaelen voor harle beyde 32 gulden » 8.

L'admission de ces deux jeunes gens a donc coûté à leur mère en brigade, distribution de sucre (46 livres) et de galettes (24 livres), et en vin, en guise de bienvenue aux membres du lignage : 80 plus 32 florins, soit 66 florins pour chaque garçon.

Ces frais d'admission, bienvenues en nature à chacun des membres et numéraire versé à la caisse du lignage, variaient de lignage à lignage.

Nous avons jadis recherché ce que contenait à cet égard les registres de chacun d'eux. Voici ce que nous avions trouvé pour l'entrée au Roodenbeke :

- 1582. Deux florins Carolus, plus les « koecken », selon l'ancien usage.
- 1617. Seize florins du Rhin, plus les galettes d'usage.
- 1632. Outre les 16 florins et les galettes, 6 florins que le lignage utilisera comme bon lui semblera.

 $<sup>^6</sup>$  H.C. van Parys : « L'admission aux Lignages de Bruxelles », in Cahiers Bruxellois, T. III, fasc. II, pp. 110-111.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> F. de CACAMP: Les Cogels, pp. 319-320.

 $<sup>^8</sup>$  Extrait du Livre de Comptes et de raison du ménage Dirick van Reynegom (1578-1636) et de son épouse Régine-Claire Mechelman (1596-1659), Archives de la famille van Reynegom, appartenant à  $M^{\rm me}$  Charles Cogels, à Bruxelles.

1667. Les nouveaux admis continueront à donner 2 livres de sucre et une douzaine de galettes à tous les membres du lignage, et ce immédiatement après l'admission <sup>9</sup>.

Le registre du Roodenbeke mentionne pour la séance du 13 juin 1654 huit présents et quatre absents, soit en tout douze membres du Lignage 10.

Sur cette base la distribution aurait du être de 48 livres de sucre et de 24 douzaines de galettes. Nous n'avons pas découvert ce que pouvait être une « brigade ». Les divers dictionnaires consultés ne nous ont apporté aucune lumière. Serait-ce une appellation du droit d'entrée en numéraire?

H.C. van PARYS

### COTISATION 1969 - RAPPEL

Les membres qui n'auraient pas encore acquitté leur cotisation pour l'année en cours sont instamment priés de bien vouloir faire le nécessaire, par versement au C.C.P. n° 605.17 de l'Association.

Aux assemblées générales statutaires, seul les membres en règle de cotisation ont droit de vote.

Les divers taux de la cotisation annuelle sont de 200 F (individuelle), 250 F (ménage), 350 F (famille avec enfants mineurs) et 500 F (ménage avec enfants majeurs).

<sup>9</sup> H.C. van Parys, loc. cit., Cahiers Bruxellois, T. IV, fasc. I-II, p. 15, note 83. On y trouvera l'évolution des droits d'admission dans chacun des lignages jusqu'à la fin de l'ancien régime.

<sup>10</sup> Registre du lignage de Roodenbeke, A.V.B., 3391.

#### FILIATIONS LIGNAGERES

## Nº 22 van MULDERS (Roodenbeke et Serhuyghs)

- I. Ghisbrecht PIPENPOY X Joe Maria SWAEFFS.
- II. Ghysbrecht Pipenpoy X Joe Catherina van Nedervelde.
- III. Elisabeth PIPENPOY X Willem HALFHUYS.
- IV. Jan Halfhuys × Margarita van Wevelghem.
- V. Johanna Halfhuys × Reynier van Thienen.
- VI. Françoise van Thienen X Steven van de Casteele.
- VII. Johanna van de Casteele X Peter Crohain.
- VIII. Catharine Crohain X Peeter van Ginderachter.
  - IX. Catharina van GINDERACHTER X Arnold 't KINT.
    - X. Joe Anna 't Kint X Steven van Mulders.
  - XI. Peeter van Mulders X Joe Johanna Verheyleweghen.
- XII. Steven van Mulders X Joe Johanna Adriani.
- XIII. Peeter van Mulders X Barbara Keymolen.
- XIV. François van Mulders X Marie-Angélique Lelong.
- XV. Petrus-Guillelmus van Mulders X Thérèse-Angélique Lelong.
- XVI. François-Joseph van Mulders X Thérèse van Kerm.
- XVII. Nestor-Georges van Mulders × Marie-Louise Jacmart.
- XVIII. Maurice-Camille van Mulders X Marie Brunfaut.

\*\*

Ghysbrecht Pipenpoy, époux de Maria Swaeffs était échevin du Lignage Roodenbeke en 1364. En 1376 il se fait inscrire au Lignage Serhuighs. Il fut échevin de ce lignage en 1380 et 1388.